



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délinquance

Question au Gouvernement n° 1092

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Dominique Gillot.

Mme Dominique Gillot. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Une longue pression médiatique a mis, à juste titre, l'accent sur le grave problème de notre société que représentent la délinquance juvénile et la violence de mineurs de plus en plus jeunes. Les arbitrages que vous avez rendus, les décisions annoncées à l'issue de la réunion du conseil de sécurité intérieure, mercredi dernier, les moyens dégagés, les procédures et les méthodes que vous avez exposées apportent les réponses qui manquaient (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et que beaucoup, tant parmi les responsables politiques que dans l'opinion publique, attendaient.

M. André Berthol. La brosse à reluire !

Mme Dominique Gillot. Le recours à la détention, même préventive, doit rester exceptionnel.

Les travaux du CSI ne confondent pas autorité et violence. Ils marquent la nécessité de porter attention à ces jeunes dont la dangerosité l'emporte sur la détresse, mais qui ne peuvent être exclus tant que l'on n'a pas tout tenté pour les inscrire dans une perspective de progrès, alors même qu'ils sont cassés psychologiquement, affectivement et, déjà, socialement.

La question de la contrainte est tranchée: elle est nécessaire; il faut en renforcer les dispositifs et en garantir l'efficacité pour que les bénéficiaires ne puissent y échapper.

Toutefois, le plus difficile est de trouver, d'urgence, des adultes capables de partager quelque chose avec ces jeunes qu'il faut renvoyer fermement à leur statut d'enfant ne pouvant pas décider de tout et en tout. Cela est le rôle des adultes, personnes structurées, expérimentées, capables d'aider ces enfants, citoyens de demain, de leur offrir un exemple auquel ils pourront s'identifier pour se construire positivement.

Soyons attentifs le plus tôt possible à ces petits qui sont déjà en échec au moment des premiers apprentissages.

M. Gilbert Meyer. La question !

Mme Dominique Gillot. Quelle place conférez-vous à la famille ? (« Le PACS ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Comment comptez-vous soutenir les pères et les mères qui ont, en tout premier lieu, cette responsabilité d'accueil, d'éducation, d'encadrement et de surveillance de leurs enfants ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la députée, sans revenir sur ce que vient de déclarer le Premier ministre en rappelant les décisions prises par le conseil de sécurité intérieure, je veux souligner le rôle irremplaçable de la famille que nous connaissons tous. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

En effet, elle est le premier lieu déterminant de fixation des repères, le premier lieu d'acquisition de l'appréhension de la vie collective et de la solidarité. Nous savons combien il est important que les parents soient mis en mesure de remplir leur rôle éducatif.

Lors de la précédente conférence de la famille, à laquelle vous avez largement contribué par le rapport que vous

avez réalisé et par la concertation que vous avez menée avec les organisations syndicales et les associations familiales, le Premier ministre a décidé de mettre en place des lieux d'écoute et d'accompagnement des familles. Depuis, nous avons travaillé avec les associations familiales, avec d'autres associations et avec la CNAF, puis nous avons dégagé 200 millions de francs pour mettre en place ces lieux d'écoute et d'accompagnement qui permettront, à partir d'un lieu d'animation dans chaque département, de guider les familles en difficulté vers les structures les mieux à même de les aider.

Nous savons combien il est difficile pour des parents en difficulté sociale, en rupture conjugale ou ayant des racines dans d'autres pays, de remplir pleinement leur rôle éducatif. Nous allons donc les accompagner. Nous suivons ainsi la démarche inverse de celle qu'a suggérée M. Hamel. En effet, l'objectif n'est pas d'aller au-delà des sanctions prévues par la loi mais bien d'aider, d'accompagner les parents pour qu'ils remplissent une fonction irremplaçable, celle d'éducation de leurs enfants. Dès la fin du mois de février, ces structures seront mises en place. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Gillot](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1092

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1999, page 708

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 février 1999